

Décret 08-1707 2008-12-23 PR/PM/MFB

Décret portant modification de la composition du Comité Provisoire de Gestion de 5% des ressources pétrolières affectés à la région productrice.

Texte en vigueur

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 559/PR/2008 du 15 avril 2008, portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 1112/PR/PM/2008 du 14 septembre 2008, portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le décret n° 1129/PR/PM/2008 du 26 septembre 2008, portant structure générale du Gouvernement et attributions de ses membres;

Vu le décret n° 533/PR/PM/MFI/07 du 13 juillet 2007, portant réorganisation du Comité Provisoire de Gestion de 5% de ressources pétrolières affectés à la région productrice.

Le Conseil des Ministres consulté à domicile le 18 décembre 2008.

D E C R E T E :

Article 1^{er} : La composition du Comité Provisoire de Gestion de 5% des ressources pétrolières affectés à la région productrice définie par le décret n° 533/PR/PM/MFI/07 du 13 juillet 2007, portant réorganisation du Comité Provisoire de Gestion de 5% des ressources pétrolières affectés à la région Productrice est modifiée ainsi qu'il suit

AU LIEU DE:

Article 2 : La composition du Comité est arrêtée à cinq (05) membres répartis comme suit :

- 2 Députés issus de la région
- 1 Représentant de la société civile;
- 1 Représentant des autorités traditionnelles et coutumières
- 1 Représentant de l'administration.

LIRE :

Article 2 : La composition du Comité est arrêtée à sept (7) membres répartis comme suit:

- 2 Députés issus de la région ;
- 2 Représentants de la société civile ;
- 2 Représentants des autorités traditionnelles et coutumières ;
- 1 Représentant de l'administration.

(LE RESTE SANS CHANGEMENT).

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Signature : le 23 décembre 2008

Idriss Déby Itno, Président de la République

Youssef Saleh Abbas, Premier Ministre, Chef du Gouvernement

P. Le Ministre des Finances et du Budget

Oumar Boukar Gana , Secrétaire d'Etat aux Finances Chargé du Budget

Version 1

Date de début : 23 décembre 2008

Origine : Banque Tchadienne de Données Juridiques

Émetteur : TCHAD

Étendue : Nationale

Nombre d'articles : 2

Historique :

- en vigueur — Décret 08-1707 2008-12-23 PR/PM/MFB *Décret portant modification de la composition du Comité Provisoire de Gestion de 5% des ressources pétrolières affectés à la région productrice. — JORT Décembre 2008 p.465*

Texte répertorié dans le domaine :

- LUR Urbanisme, Domaine, Environnement, etc.
 - ÉNERGIES
 - Gaz et Hydrocarbures
 - Hydrocarbures
 - Produits pétroliers
 - Revenus pétroliers